

Le conseil municipal d'Huriel **s'est réuni le six avril deux mil vingt-deux** à dix-neuf heures, à la salle des fêtes, en session ordinaire dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, au nombre de dix-neuf à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur ABRANOWITCH Stéphane, Maire, en suite de la convocation en date du premier avril deux mil vingt-deux.

PRESENTS : ABRANOWITCH Stéphane - PENAUD Jean-Pierre - MELSEN Elise - SIMON Delphine - TABOURET Valérie - PIAT Jacques - BONEMAISON Frédéric - CHABROL Jean-Elie - DUMONT Serge - LAURENT Serge - MAUME Christelle - BOUTET Samantha - DEFFONTIS Sandrine - BOURICAT Gérard - BERTHELIER Frédéric - AVELINE Pauline - DESGRANGES Antoine - OGAR Elodie – NAQUET Corinne

POUVOIRS :

GODET Véronique à BONEMAISON Frédéric

BLONDRON Alain à BOURICAT Gérard

GRATIAN Caroline à BOUTET Samantha

MAGNIERE Mathieu à MELSEN Elise

Madame Delphine SIMON a été choisie comme secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

1. Approbation des comptes de gestion, des budgets 2021 de la commune :

Monsieur le Maire présente Les résultats des comptes de gestion 2021, du budget principal, du budget annexe « assainissement » et du budget annexe « Nouveau quartier », de la commune, établis par le receveur municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, adopte les comptes de gestion pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

2. Approbation des comptes administratifs, des budgets 2021 de la commune :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution des budgets 2021 de la commune (Budget principal, budget annexe « assainissement », budget annexe « Nouveau Quartier »). Monsieur le Maire quitte ensuite la salle. Les membres siégeant sous la présidence de Monsieur PENAUD Jean-Pierre, conformément à l'article L2121 -14 du CGCT,

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, adopte les comptes administratifs pour l'exercice 2021.

3. Affectation des résultats des budgets 2021 de la commune en 2022 :

	Budget principal	Budget annexe «Assainissement»	Budget annexe « Nouveau quartier »
Résultat d'investissement reporté 001	305 158,47 €	- 117 938,70 €	- 5 551,39 €
Résultat de fonctionnement Reporté 002	205 112,81 €	2 899,56 €	- 1 161.54 €
Affectation au c1068	642 512 €	83 415 €	

4. Budgets primitifs 2022 de la commune :

BUDGET COMMUNE		BUDGET ASSAINISSEMENT		BUDGET NOUVEAU QUARTIE		TOTAL TOUS BUDGETS	
Fonctionnement		Fonctionnement		Fonctionnement		Fonctionnement	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
2 608 878,81 €	2 608 878,81 €	243 771,03 €	243 771,03 €	26 507,55 €	26 507,55 €	2 879 157,39 €	2 879 157,39 €
Investissement		Investissement		Investissement		Investissement	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
2 926 472,69 €	2 926 472,69 €	365 489,03 €	365 489,03 €	24 659,18 €	24 659,18 €	3 316 620,90 €	3 316 620,90 €
Total		Total		Total		Total	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
5 535 351,50 €	5 535 351,50 €	609 260,06 €	609 260,06 €	51 166,73 €	51 166,73 €	6 195 778,29 €	6 195 778,29 €

Les Budgets sont votés à l'unanimité

5. Taxes sur les contributions directes 2022 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales depuis le 1er janvier 2021.

Après avoir pris connaissance des informations contenues dans l'état 1259 de 2022, relatif à la fiscalité locale,

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- Fixe comme suit les taux de contributions directes pour 2022 :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,30 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,77 %

6. Subventions aux associations 2022

Association	2022
A.D.I.R/D916/D40	
Amicale des Chasseurs de la Toque	600,00 €
Amicale des Classes 55 à 59	
Amicale des Sapeurs Pompiers	800,00 €
Amicale Laïque (+ calculatrice)	500,00 €
Bailar el Tango	en sommeil
Blablasporthuriel	1 000,00 €
Club de Patchwork Huriéolois	300,00 €
Comité des Fêtes	2 700,00 €
Comité des Oeuvres Sociales	600,00 €
Cop's des sables	
D.D.E.N	
E.M.A.P.H	
Enfants de la Toque	1 700,00 €
G.C.L.H	1 000,00 €
Gaule de l'Arnon	
Huriel au fil des siècles	450,00 €
Hypnotik Fishing	
Jeunes Sapeurs Pompiers	300,00 €
La Barchaudoise	
Les Mandarins	1 200,00 €
Les Petits Toqués	1 000,00 €
PG - CATM (Anciens combattants)	900,00 €
Retraite Sportive en Pays d'Huriel	900,00 €
RJFM	741,00 €
RMB	1 200,00 €
Toqués d'Art	
Toqués du Quad	500,00 €
Tour Noire	
Tourisme en Pays d'Huriel	
Trad'Malou	
TRIOFESTIF	6 000,00 €
U.C.A.P.H	en sommeil
U.S.T.H.	3 100,00 €
Vallon Huriel Chazemais Tennis	1 000,00 €
VOLVAA	
SPA	
A livre ouvert (0,14/ habitants)	369,88 €
Association des musées	229,00 €
Collège	1 000,00 €
Ecole élémentaire	1 000,00 €
Ecole maternelle	1 000,00 €
Eglises peintes	100,00 €
Subvention ski	
UDAAR	995,00 €
Classic JP Dubuisson	800,00 €
Location Armure Jean de Brosse	
Film ICA TV	
	31 984,88 €

Le conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, valide les montants des subventions présentes ci-dessus.

7. Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, valide le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2022.

8. Délégation de service public pour la gestion du camping d'Huriel : choix du délégataire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par la délibération du 25 avril 2019, la gestion du camping municipal a été déléguée pour 3 ans, et que la délégation arrive à son terme au 30 avril 2022. Suite à la consultation sur la plateforme dédiée jusqu'au 1er avril 2022, et à la commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 5 avril 2022, Monsieur le Maire commente les résultats du rapport d'analyse des offres.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, décide de déléguer à Monsieur HAVARD Sébastien et Mme BEULATON Maïté, la gestion du camping municipal à compter du 1er mai 2022 et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'affermage pour une durée de 5 ans.

9. Avenants de travaux :

- a. **Entreprise Atelier Art et vitrail avenant n°1**, pour la réalisation d'un glaciis sur les appuis, la fourniture de bavettes plomb compris façonnage du plomb du Lot n°3 « vitraux » pour le marché de travaux de « Restauration des menuiseries et des parements extérieurs du château fort dit la Toque à Huriel (03) ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte le montant de plus-value de 1 540 € HT et 1 848 € TTC qui porte le montant total du lot n°3 à 16 875,50 € HT soit 20 250,60 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 correspondant.

- b. **Entreprise « Sarl Auriche Menuiserie » avenant n°1**, pour augmenter les capacités de rangements de la banque d'accueil avec adaptation des rangements au système de dossiers suspendus du lot n°2 « Menuiserie intérieure, mobilier fixe » pour le marché de travaux de « Réaménagement intérieur de la Mairie ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte le montant de plus-value de l'avenant n°1 de 3 324,18 € HT soit 3 989,02 € TTC portant le montant total du lot n°2 du marché à 50 239,17 € HT soit 60 287,00 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 correspondant.

10. Emprunt 2022 au budget principal de la commune

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les opérations d'investissement 2022 pour lesquelles la commune doit recourir à un emprunt de 350 000 € afin de financer une part des projets suivants.

Opération	Intitulé	Montant emprunté
530	Menuiserie de la Toque	26 000 €

566	Aménagement intérieur de la Mairie	60 000 €
576	Dortoir de l'école	95 000 €
578	Voirie	79 000 €
579	Aménagement boulangerie	90 000 €

Total 350 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à souscrire un emprunt de 350 000 € et à signer le contrat.

11. Rapport 2021 du bureau départemental de la qualité de l'eau (BDQE) sur la station d'épuration d'Huriel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport 2021 présenté par Monsieur le Maire.

Date du prochain conseil municipal : le 10 mai 2022